

Dire et faire : situation économique

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **39 (1951)**

Heft 785

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît le premier samedi de chaque mois

Compte de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL Emilie GOURD RÉDACTION M ^{me} WIBLE-GAILLARD, 10, rue des Granges ADMINISTRATION ET ANNONCES M ^{me} Renée BERGUER, 138, route de Chêne	Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses Les articles signés n'engagent que leurs auteurs	ABONNEMENTS SUISSE 1 an Fr. 6.— (ab. min.) Abonnement de soutien 8.— Le numéro 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date
--	---	---

La femme sans pa-
tience, c'est une lampe
sans huile.

d'après A. de MUSSET,

Les électeurs vaudois ont refusé d'accorder aux femmes le droit de vote facultatif en matière communale par 35.856 voix contre 23.153.

Les résultats de la votation populaire populaire vaudoise n'ont pas étonné les féministes, qui s'attendaient à un échec, et à peu près dans les proportions apportées par le scrutin : 12 000 voix de majorité de rejets. Ce que nous ne pouvions imaginer, c'était le nombre des votants ; il y en a eu 59 000 sur 112 000 inscrits ; donc un peu plus de la moitié du corps électoral. Et on ose parler du manque d'intérêt des femmes pour la chose publique !

La proportion des acceptants, par rapport aux votants, est du 40 %. Lausanne accepte, Pully accepte, ainsi que quelques villages, et cela est encourageant. L'examen des tableaux électoraux lausannois prouve que les quartiers populaires, où les socialistes, les populistes sont en majorité, ont voté contre le suffrage féminin parce qu'ils ont peur de la tendance conservatrice des femmes ! Et une partie de la campagne des adversaires s'est faite sur le danger que présenterait le suffrage féminin parce que les femmes voteront à gauche ! Il faudrait une fois que les adversaires accordent leurs violons.

Quoiqu'il en soit, le comité d'action pour la votation du 25 février a appris avec sérénité l'échec du suffrage féminin et ne se sent nullement découragé. Aussi bien, Mlle Quinche, présidente du comité d'action et de l'Association vaudoise, avec un bel optimisme et une saine vision des réalités, a déclaré aussitôt ce qui suit :

« Ce résultat n'est pas aussi défavorable qu'il le paraît au premier abord, puisque dans un canton essentiellement agricole, le 40 % des votants se sont prononcés favorablement. Le fait que Lausanne, Pully et quelques communes agricoles ont accepté, est des plus réjouissants. Ajoutons que la moitié des électeurs n'a pas voté. Il est probable

Et pourtant... elle marche !
— Qui ça ? — Mais notre idée... Pour la première fois en Suisse, une grande ville, Lausanne, a accepté le principe du vote féminin par 7707 voix contre 7443.

Cependant cette victoire reste sans effet pratique tant que la Constitution cantonale n'a pas été modifiée par la majorité des électeurs de tout le canton de Vaud.

que parmi eux se trouvent beaucoup d'hommes qui seraient d'accord avec nous. En tout état de cause, cela nous montre qu'il existe toute une catégorie d'électeurs que nous pourrions encore convaincre afin que la prochaine fois ils aillent aux urnes pour nous soutenir. Nous allons donc continuer notre activité et nous posons de nouveau la question dans quelque temps au corps électoral.

» Nous avons été très touchées des nombreux appuis que nous avons rencontrés au cours de cette campagne auprès d'hommes de tous les partis et de tous les milieux. Nous tenons beaucoup à leur exprimer notre profonde reconnaissance pour leur aide aussi dévouée que désintéressée ».

En avant !

S. B.

La 24^{me} Journée des Femmes vaudoises

Bien sûr qu'on a parlé du suffrage féminin et de la votation du 25 février au cours de la journée des femmes vaudoises du 15 février, à laquelle ont assisté près de 900 femmes ! Tous les orateurs ont fait allusion à la votation ; bien mieux, tous ont recommandé un vote affirmatif et souhaité qu'enfin une brèche soit faite dans le mur antiféministe suisse. M. A. Maret, président du gouvernement vaudois, dans son allocution liminaire, a fait remarquer que c'est bien le moment que les femmes, en raison de la place qu'elles ont prise dans l'économie nationale et dans la vie intellectuelle du pays, apportent leur collaboration dans les conseils législatifs et exécutifs. Et M. Henri Miéville, ancien professeur de philosophie, ne pouvait trouver une meilleure conclusion à sa remarquable étude intitulée « Liberté et responsabilité » qu'en présentant un plaidoyer étayé sur des bases philosophiques, en faveur de l'égalité des droits, qui permettra à la femme de travailler à protéger la famille, l'enfant, le foyer. Liberté et responsabilité pour l'homme et pour la femme.

Et M. Rodolphe Rubattel, conseiller fédéral, parlant de la place prise par la femme dans l'économie du pays, a fait des vœux pour le succès de la votation en affirmant que, dans ce domaine, la Suisse accuse un retard que rien ne peut justifier.

Et Mlle Françoise Fonjallaz, présidente de la Fédération vaudoise des Unions de femmes, présidant la matinée, a engagé les assistantes à influencer autour d'elles les électeurs pour qu'enfin la femme ne reçoive plus sa loi toute faite de la main de l'électeur.

Et chose encore plus remarquable, on a vu les 900 participantes, moins une vingtaine, voter une résolution recommandant aux électeurs, en raison de la place prise par la femme dans l'économie nationale et dans les tâches sociales qu'elles assument, de voter oui les 24 et 25 février ! Il faut se hâter de dire que les maris n'étaient pas là... Liberté et responsabilité...

Il convient de relever le succès remporté par cette 24^e journée, la grande affluence, l'intérêt soutenu apporté par les participantes à des exposés fort sérieux, ardu même. La remarquable étude de M. Miéville a évoqué le lourd, le beau fardeau de la liberté, qui comprend tant de problèmes, qui exige tant de discipline, de victoires sur soi-même, a été suivie avec la plus vive attention. M. Miéville s'est élevé contre la conception patriarcale qui veut la femme en fonction de l'homme ; le vrai, le bien, le beau ne sont l'apanage de personne, d'aucun sexe, d'aucune race ; les deux sexes s'accomplissent en collabo-

rant dans la liberté. Si la femme ne peut donner toute sa mesure, si elle renforce chez le mâle une conception fautive de son sexe, elle contribue à l'élaboration de lois gravement injustes, surtout pour les femmes mariées. La collaboration de l'homme et de la femme est nécessaire dans tous les domaines, y compris les affaires de l'Etat. La complémentarité des sexes appelle une égalité des droits qui permettront à la femme de devenir libre et de prendre ses responsabilités. (Dédié à ceux qui trouvent dans cette complémentarité un prétexte à maintenir la femme dans la sujétion. Comme si complémentarité voulait dire inférieur...) »

M. R. Rubattel, en appelant aussi de ses vœux un vote affirmatif le 25 février, a relevé avec satisfaction la place considérable prise par les femmes dans la vie nationale, dans tous les domaines. Le recensement de 1951 a compté des femmes vétérinaires, ingénieurs, des confiseuses, des sellières, des menuisiers. Reprenant la statistique de 1941, le chef de l'Economie publique fédérale a dénombré les femmes dans les usines, les métiers, dans le commerce, la banque, les assurances, dans l'hôtellerie.

Ces chiffres datant de 1941 ont certainement été modifiés par la guerre et après la guerre. Ils indiquent cependant que le nombre des femmes travaillant hors de chez elles n'augmente pas ; que là où le salaire du mari est suffisant, la femme reste au foyer. Mais les salaires féminins sont encore trop inférieurs à ceux de l'homme.

M. Rubattel a déploré que les femmes répugnent à faire partie des organisations syndicales, qui ne comptent guère que cent mille membres féminins. Il a énuméré les institutions sociales que la Confédération a prévues : travail à domicile, assurance-chômage, assurance-maladie, assurance-vieillesse et survivants, dont les bienfaits sont particulièrement heureux pour les veuves et les enfants ; en 1949, 177 000 femmes ont reçu 85 millions de francs de rentes transitoires et 19 000 femmes, huit millions de rentes ordinaires. Tous ces chiffres ont vivement intéressé les auditrices, dont beaucoup n'avaient aucune idée de l'importance du travail féminin.

Il faudrait dire encore la jolie atmosphère de cette journée, la peine que se sont données les organisatrices pour recevoir leurs amies, leur préparer pique-nique et thé, pour leur offrir une partie familière bien choisie, avec le concours de charmantes artistes, Mlles Monique de Vevey, violoniste, Monique Fessler, pianiste, Mme Jacotet-Dubois, chanteuse, et Mme Benz-Tissot, pianiste.

S.B.

Dire et faire

Situation économique

Le Conseil fédéral communique :

La guerre de Corée a eu, entre autres effets, celui de raréfier plus ou moins certaines matières premières et marchandises et d'entraîner des hausses de prix sur les marchés internationaux. Notre pays a subi les répercussions de cet état de choses : le consommateur, il est vrai, ne les a ressenties que faiblement jusqu'aujourd'hui. L'indice du coût de la vie est encore inférieur à celui de fin 1948.

Cette situation nouvelle pose des problèmes d'ordre économique, social et politique. Ces problèmes ne pourront être résolus de façon satisfaisante, avec le minimum de réglementations et de contrainte, que si tous, industriels, commerçants, paysans, artisans, employeurs, ouvriers et employés, restent conscients de l'étroite solidarité qui les lie, recherchent le bien commun, usent de mesure et ne perdent pas de vue la responsabilité qu'ils encourraient si la Suisse devait, par leur faute, devenir le théâtre de conflits sociaux et de luttes stériles.

En l'état actuel des choses, il importe que nul n'abuse de la situation pour augmenter les prix sans justification valable, et ne fasse ainsi des bénéfices illégitimes. Pareilles augmentations, malsaines au premier chef, provoqueraient inéluctablement des revendications de salaires. Aux augmentations de salaires succéderaient de nouvelles hausses de prix, lesquelles déclencheraient à leur tour des revendications accrues de salaires, cela sans profit réel pour personne. Les expériences faites durant et immédiatement après la guerre de 1939 à 1945 ont prouvé combien il est difficile de sortir de cet enchevêtrement.

Chacun a l'impérieux devoir de tenir les prix à un niveau aussi bas que possible.

Le peuple suisse a donné maintes preuves de sa tenue, de son esprit de solidarité et de son bon sens. Une fois de plus, le Conseil fédéral lui demande de placer l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers.

Le Conseil fédéral suit les événements avec attention. S'il le faut, il prendra, dans la limite de ses attributions et sans hésitation, les mesures que commanderait le bien public ; mais il demande à tout le peuple suisse, hommes et femmes, d'appuyer loyalement son effort.

★

Pourquoi le Conseil fédéral ne suit-il pas les excellents conseils qu'il nous donne ici ?

Que dirait-il si les citoyens ou les citoyennes augmentaient le prix de leur travail de 25 % ? de 50 % ?

C'est pourtant ce qu'il vient de décréter lui-même en portant à 25 ct. et à 15 ct. le transport des lettres et des cartes en Suisse.

Une augmentation qui va être ressentie dans toute notre économie et stimuler la faimeuse spirale.

On nous répondra peut-être que cette augmentation n'a pas été consentie sans justification valable. Pourtant, si les services de la poste sont en difficulté, les bénéfices des téléphones devraient normalement venir à la rescousse.

MM. les conseillers, si vous voulez que vos recommandations soient suivies, ne devriez-vous pas donner l'exemple ?

Rectification

L'article sur nos impôts, intitulé « Un sujet douloureux », contenait des inexactitudes qu'ont relevées plusieurs abonnés. Il ne nous est pas possible de publier aujourd'hui la réponse de notre correspondant qui paraîtra dans un prochain numéro.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNEN

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS

MOLARD, 11

GENÈVE